Procès-verbal du Comité syndical du 16 décembre 2024

L'an 2024, le 16 décembre à 09 heures 30, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 5 décembre 2024, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

Mme Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BAGOT, M. Patrick BARNIER, Mme Anne CASSIER, M. Gérard CLAVIER et Mme Marie-Pierre RICHER délégués du Département du Cher.

Mme Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire ; M. Philippe AUZON, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Christian DESMARE, délégué suppléant de la CDC Pays de Nérondes ; M. Etienne DURAND, délégué suppléant de la CDC Le Dunois ; M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher ; M. François GRESSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne ; M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine ;M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M. Roger DAGHER, délégué de la CDC Cœur de France, avait donné pouvoir à M. Philippe AUZON.

Mme Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, avait donné pouvoir à M. Yves DEBONO.

Mme Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher, avait donné pourvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Pierre GUIBLIN, délégué de la CDC Trois Provinces, avait donné pouvoir à Mme Marie-Pierre RICHER.

M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire, avait donné pouvoir à Mme Régine AUDRY.

Étaient absents ou excusés :

M. Jean-Luc BRAHITI, délégué du Conseil départemental du Cher.

M. Fabien CHAUSSE, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.

M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

Mme Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher.

M. Guillaume CREPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.

M. Philippe FOURNIE, délégué de la Région Centre – Val de Loire

M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus

M^me^ Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents.

M. Gilles GONTHIER est désigné secrétaire de séance avec l'accord de l'ensemble des délégués présents.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 5 juillet 2024

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 5 juillet 2024 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Débat d'orientation budgétaire

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 en précisant que le déploiement de la fibre optique se poursuit.

Au 1er novembre dernier, 120 000 prises étaient raccordables avec environ 58 000 clients déjà abonnés sur le réseau fibre dans le Cher. Le taux de pénétration s'élève à environ 45 %. Cela progresse lentement.

Pour autant, ce taux de pénétration va augmenter massivement avec les premières extinctions du réseau cuivre. Cela commencera dès janvier prochain avec 5 communes du Cher. Cela va amener les gens à basculer plus rapidement.

Un autre point notable est l'attribution, cet été, d'un marché global de performance pour le déploiement d'un réseau LoRa. L'objectif est de permettre à notre département de devenir un territoire connecté.

Il faut noter en parallèle la fin de la DSP atout18 depuis le mois de novembre dernier. Il s'agissait du réseau radio qui avait été mis en place en attendant la fibre optique.

Pour ce qui est de l'année 2025 à venir, ce sera l'année de la fin du déploiement de la fibre optique et bien entendu le lancement du réseau LoRa qui va marquer les années à venir.

D'un point de vue budgétaire, en ce qui concerne les ressources de fonctionnement, elles proviennent des cotisations des collectivités adhérentes, à savoir la Région Centre – Val de Loire, le département du Cher et les EPCI, mais la plus grande partie de nos

ressources, ce sont les redevances qui sont versées par le délégataire puisqu'il y a 80% des recettes de fonctionnement qui sont liées à ces redevances.

Ces redevances sont générées par la phase 1 du déploiement de la fibre optique. Berry Numérique a construit le réseau et le délégataire nous paye des redevances d'affermage liées à ce réseau que nous avons construit.

Pour l'ensemble des adhérents de Berry Numérique, c'est finalement un retour sur investissement par rapport aux financements effectués lors de la phase 1 et qui permettent d'avoir des ressources non-négligeables. Ces ressources permettent également d'investir, en particulier, dans le réseau LoRa.

Mme Laurence RENIER demande si les frais de personnels incluent l'ensemble des charges. M Bourdillon confirme que c'est le cas.

Mme Marie-Pierre RICHER précise que pour l'augmentation des charges patronales, la dernière Commission mixte paritaire (avant le changement de gouvernement) avait acté 3 points sur 4 ans au lieu de 4 points sur 3 ans.

Le Comité syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Rapport n°3 : Convention de financement FEDER 2021-2027 relative au déploiement d'un réseau public mutualisé bas débit de type LoRa

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3 en précisant que le projet LoRa est entré dans une action soutenue par l'Europe à hauteur de 450 000 €.

M. Gilles GONTHIER demande si l'agence de l'eau subventionne le réseau car elle subventionne les modules de compteurs.

M. Pascal BOURDILLON répond que les appels à projet 2024 sont terminés auprès de l'agence de l'eau et les appels à projet 2025 ne sont pas connus. Les modules connectés pour les maîtres d'ouvrage de l'eau vont certainement continuer à être subventionné cependant le financement du réseau est peu probable. L'objectif, est plutôt qu'elle finance les compteurs ou le changement des compteurs ou encore les modules.

Le Comité syndical approuve la Convention de financement FEDER 2021-2027 relative au déploiement d'un réseau public mutualisé bas débit de type LoRa à l'unanimité.

Rapport n°4 : Convention de copropriété de la marque commerciale « Berry Territoire Innovant »

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4 en expliquant que cette marque a été choisie pour le projet de développement des usages numériques sur les départements du Cher et de l'Indre.

Le Comité syndical approuve la Convention de copropriété de la marque commerciale « Berry Territoire Innovant » à l'unanimité.

Rapport n°5 : Conventions type d'occupation par une antenne LoRa

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

M. Pascal BOURDILLON précise que le réseau LoRa a un modèle économique d'exploitation fragile. Pour vendre des services le moins cher possible, il faut minimiser les couts de fonctionnement. L'un des principaux couts de fonctionnement relève de la consommation d'énergie des antennes placées sur les bâtiments publics. La proposition est de 100 € / an pour couvrir la redevance d'occupation et surtout la consommation électrique. Un antenne LoRa consomme moins de 50 €/ an mais installer un compteur spécifique risque de faire écrouler le modèle et engendrerait une augmentation du coût des services.

M. François GRESSET demande combien d'émetteur cela peut représenter pour une commune comme Aubigny.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il devrait y avoir entre 3 et 5 émetteurs.

M. Gilles GONTHIER indique qu'il y a des châteaux d'eau où il n'y a pas de courant.

M. Pascal BOURDILLON répond que dans ce cas-là, Berry Numérique mettra un compteur puisqu'il n'y a pas d'autre choix.

M. Christian DESMARE précise qu'il y a eu des études préalables à l'installation des antennes sur son territoire. Il y a parfois eu des difficultés avec un passage en mairie à l'improviste et des demandes d'installation d'antennes dans des bâtiments classés. Sur la commune de Cornusse, il y a eu une confusion avec un réseau de téléphonie mobile.

M. Pascal BOURDILLON répond que le SMAEP de Nérondes est le premier territoire sur lequel Berry Numérique a conventionné. Une présentation d'information était prévue en conseil communautaire mais a été annulée. Il y a eu des incompréhensions de la part du prestataire notamment sur la bonne manière d'intervenir auprès des collectivités. Il y a aura désormais un accompagnement du prestataire pour éviter que ce genre de problèmes se reproduisent. Concernant les sites classés, il y a un cas particulier à Bengy sur Craon avec une partie de bâtiment classé.

M. François GRESSET indique que l'antenne est pourtant de petite taille.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'en raison d'une directive nationale, la démarche de l'ABF depuis l'incident de Notre-Dame de Paris est de refuser systématiquement ce qui pourrait générer un départ de feu indépendamment de l'esthétique.

Le Comité syndical approuve les conventions type d'occupation par une antenne LoRa à l'unanimité.

Rapport n°6 : Convention d'installation d'un relais radio à usage d'alerte des sapeurs-pompiers sur le pylône de Thauvenay

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

Le Comité syndical approuve la convention d'installation d'un relais radio à usage d'alerte des sapeurs-pompiers sur le pylône de Thauvenay à l'unanimité.

Rapport n°7 : Ouverture anticipée des crédits 2025

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7.

Le Comité syndical approuve l'ouverture anticipée des crédit 2025 à l'unanimité.

Rapport n°8 : Règlement financier de Berry Numérique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'il s'agit d'un document qui devient obligatoire et décrit ce qui est fait depuis 10 ans.

Le Comité syndical approuve le règlement financier de Berry Numérique à l'unanimité.

Rapport n°9 : Convention pour fourniture de services de télécommunications avec le GIP RECIA

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9 en précisant que cela ne concerne que 4 lignes téléphoniques mais que le GIP RECIA propose des forfaits très attractifs.

M^{me} Laurence RENIER explique que les délais d'engagement en termes de marchés publics peuvent être une difficulté.

M. François GRESSET précise que le GIP RECIA apporte beaucoup de possibilités au niveau téléphonie.

Le Comité syndical approuve la Convention pour fourniture de services de télécommunications avec le GIP RECIA à l'unanimité.

Rapport n°10 : Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°10.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'il y a trois points à aborder : la fibre optique, les usages et services et la téléphonie mobile.

Concernant la fibre optique, au 30 novembre 2024, il y a environ 122000 prises déployées. Le taux de couverture est à 94% sur l'ensemble du département du Cher. L'objectif des 100% d'ici la fin d'année prochaine sera tenue. Sur la zone d'initiative privée, il n'y a aucune visibilité.

M. François GRESSET indique que sur Blancafort, le réseau est en pleine terre, il n'y a pas de possibilité de passer la fibre dans des fourreaux existants. Il y a des difficultés en ce qui concerne la plantation de poteau. Cela a généré des difficultés évoquées lors du conseil municipal.

M. Pascal BOURDILLON répond que le problème en Sologne est que la terre est sablonneuse et donc facile à trancher pour mettre un câble en pleine terre. Comme sur toutes les communes du département, il y a des plantations de poteau et des tranchées. Le principal problème de Blancafort relève de la communication entre le chef de chantier et le Maire. Depuis, cela a été réglé. Quelques poteaux gênent encore mais cela est en train de se régler. Lorsqu'il y a des fourreaux, ils sont utilisés.

Concernant l'arrêt du cuivre, le lot 1 s'arrête au 31 janvier 2025. La cible d'Orange est qu'il ne reste que 5% des lignes cuivre actives. Cela correspond aux lignes non utilisées ou des abonnés qui attendront la fermeture par exemple.

M^{me} Laurence RENIER indique qu'elle est très inquiète pour Nançay. La population est extrêmement en colère. Le sentiment est qu'il n'y a rien de fait pour eux.

M. Pascal BOURDILLON explique que la solution sur Nançay n'est pas la 4G mais le satellite. Cette technologie ne pose pas de problème avec l'observatoire. Orange devait produire une expérimentation en juin dernier pour créer des micro-relais de téléphonie mobile mais cela n'est toujours pas le cas. La téléphonie mobile reste une compétence de l'Etat. La 4G n'est pas la solution pour palier l'arrêt du cuivre. C'est d'abord la fibre pour 95% des cas et le satellite pour les 5% restants.

M. Patrick BARNIER indique que l'expérimentation est prise dans le cadre du new deal mobile, car initialement un pylône devait se placer à Nançay.

M. Pascal BOURDILLON précise qu'à Nançay, la solution est de téléphoner en wifi avec la box Internet.

M^{me} Laurence RENIER sollicite la mise en place d'une permanence.

Mme Anne CASSIER demande quel est l'interlocuteur pour les 5% des personnes qui ont des grosses difficultés pour se raccorder à la fibre lorsqu'elle est déployée dans la commune ?

M. Pascal BOURDILLON répond que l'interlocuteur n'est bien entendu pas le Maire. Ceux qui ont suivi le process standard mais sans aboutissement peuvent s'adresser à Berry Numérique via la boîte contact : contact@berrynumerique.fr avec des informations exploitables comme l'adresse et numéro de téléphone. Toutefois, pour les personnes qui n'ont effectué aucune démarche, ils doivent d'abord contacter Berry Fibre Optique.

M Frédéric DURANT indique avoir rencontré un conducteur de travaux pour le déploiement de la fibre qui indique un délai de réparation en cas de panne de fibre d'1 mois.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il y a 2 engagements contractuels : l'engagement de Berry Fibre Optique vis-à-vis des opérateurs est de 6 jours ouvrés à partir du moment du signalement. L'engagement de Berry Fibre Optique vis-à-vis de Berry Numérique est de 10 jours ouvrés. Ce n'est en aucun cas 1 mois, et les délais sont plus courts que sur le cuivre actuellement. Depuis juin, les délais sont tenus dans 90 à 95% des cas.

M. Patrick BARNIER explique que dans la zone d'initiative publique, il y a Berry Numérique pour répondre aux questions. Dans la zone privée comme l'agglomération de Bourges, il n'y a aucun interlocuteur. Il y aura un meilleur service avec la fibre qu'avec le cuivre.

M. François GRESSET demande ce qui est gratuit en matière de raccordement.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il faut une infrastructure en domaine privé. Si c'est le cas, c'est gratuit jusqu'à 150 mètres, mais certains opérateurs peuvent aller jusqu'à 200 ou 300 mètres sans frais. Si l'opérateur refuse de raccorder en raison de la grande distance, Berry Fibre Optique applique une facturation de 2 €/mètre. L'infrastructure en domaine privé n'est jamais financée.

Concernant l'arrêt progressif du réseau cuivre, cela débutera dans 5 communes au 31 janvier 2025, puis concernera 10 communes supplémentaires en 2026, 12 de plus en 2027, et enfin une grande partie de l'agglomération de Bourges et d'autres territoires d'ici 2028.

Concernant le déploiement du réseau LoRa destiné à améliorer la connectivité du territoire, il est en cours de déploiement. Une étude de couverture est terminée, et plusieurs collectivités ont déjà adhéré à la compétence d'usage numérique pour des projets tels que la télérelève des compteurs d'eau ou la supervision des réseaux d'eau potable.

M. Patrick BARNIER explique que le SDE18 a pris en compte le développement d'un réseau LoRa notamment pour l'éclairage public afin d'être complémentaire.

M^me^ Laurence RENIER demande si Berry Numérique propose les mêmes offres que le GIP RECIA en matière de vidéoprotection.

M. Pascal BOURDILLON répond que le GIP RECIA propose des services juridiques relatifs au RGPD et de l'hébergement de données bureautiques, ce qui est différent de l'hébergement de données de vidéoprotection qui est spécifique et nécessite de l'exploitation des images. Il n'y a pas de concurrence entre Berry Numérique et le GIP RECIA.

M^me^ Anne CASSIER demande si le pylône de téléphonie mobile à Clémont a été construit.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'un point est effectué tous les 6 mois. Il doit être implanté avant la fin d'année 2025.

M. Patrick BARNIER indique que la fin du new deal approche. Cela a apporté une amélioration dans le Cher mais il reste des zones grises. L'Etat s'est privé de redevances de fréquence en échange. L'avenir d'un tel plan est incertain en raison du contexte budgétaire.

Le Comité syndical prend acte du point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher.

Le prochain Bureau est fixé au vendredi 31 janvier 2025 à 9h00 et le prochain Comité syndical est fixé au vendredi 7 février 2025 à 9h30.

La séance est levée à 11 heures 00.

Gilles GONTHIER
SECRETAIRE DE SEANCE

Patrick BARNIER
PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE